

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL.

Du 26 FRIMAIRE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Vendredi 16 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(DIX SEPT VERUM QUIB VETAT?)

*Nouvelle officielle de la mort de l'impératrice de Russie. — Disposition de l'armée autrichienne en Italie. — Arrêté du directoire qui suspend toute communication avec les Etats-Unis de l'Amérique. — Discours de Camus sur les exagérations mensongères, contenues dans un message du directoire, sur la situation de nos finances.*

### A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérédique*, rue des Prêtres Saint-Germain, n. 42. Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### ITALIE.

*Extrait d'une lettre de Vicence, du 17 novembre.*

Depuis lundi, 14 de ce mois, jusqu'aujourd'hui, il s'est presque point écoulé de jour qui n'ait été marqué par quelque affaire importante entre les troupes autrichiennes et françaises, tant dans la province du Vicentin que dans le Véronois. Notre ville est remplie de blessés, et plusieurs sont des français prisonniers : hier il en est arrivé 46 chariots : ils avoient été faits prisonniers en combat, qui eut lieu à la suite d'une attaque livrée par les français le 15 de ce mois ; ils étoient au nombre de 4000 hommes, commandés par le général Angerau ; après avoir passé l'Adige, ils se portèrent sur Ronco. Le général Hohenzollern, avec l'avant-garde autrichienne, marcha à leur rencontre. Lorsque les prisonniers quittèrent le champ de bataille, la victoire n'étoit pas encore décidée ; mais ils rapportent que dès lors la perte de leur côté étoit considérable.

Hier encore les français ont attaqué les impériaux dans leurs postes près de Vérone, et les ont repoussés jusqu'à Caldero, à environ dix milles de distance. Les impériaux, à leur tour, ayant reçu du renfort, ont repris le combat dans l'après-midi, et ont repoussé de nouveau les français jusques sous les murs de Vérone, reprenant eux-mêmes les positions avantageuses qu'ils occupoient avant l'affaire du matin. Aujourd'hui les armées se sont attaquées de nouveau devant Vérone ; ce combat a duré jusqu'au soir. Nous n'avons pas encore eu juste les détails de toutes ces actions, attendu que la communication avec Vérone continue à nous être coupée. La même raison nous intercepte les avis de plu-

sieurs autres parties d'Italie, quoique voisines du territoire autrichien. Le général Pittoni a eu, il est vrai, quelques rapports touchant les opérations du général Davidovich, descendu du Tirol avec sa colonne, pour agir de concert avec le général d'Alvinzi, notamment de quelques avantages que les autrichiens doivent avoir remportés au passage important de la Chiava et sous Legnago ; cependant jusqu'ici ces nouvelles sont confuses et vagues. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que jamais on ne vit plus d'acharnement entre les parties combattantes, ni moins le ménagement pour un pays neutre.

Les actions sont de vrais carnages ; la valeur dégénère en opiniâtreté furieuse et vengle ; et la guerre, devenue presque une passion par l'animosité réciproque, n'est aujourd'hui qu'une tuerie, où il s'agit plus de s'entre détruire que d'observer les usages, constamment reçus entre les nations en guerre. Quant au droit des gens, qu'on devoit du moins respecter par rapport à un pays neutre, ce n'est plus d'un simple passage, qu'il s'agit ; ce n'est plus de camps, ni de quartiers, ni de cantonnemens : les villes presque ouvertes d'un pays neutre doivent servir de places d'armes ; et Vérone à chaque jour sa ruine devant les yeux, parce qu'elle est nécessaire aux français, pour se maintenir devant Mantoue.

### A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre de Vienne du 23 novembre.*

Hier, le comte de Harrach est arrivé ici du quartier-général d'Offembourg, comme courrier de la part de l'archiduc Charles : il a apporté les propositions, que les généraux français avoient faites à ce prince pour la conclusion d'un armistice entre les armées respectives, particulièrement et en premier lieu sur les bords du Rhin et en Allemagne. Le comte de Harrach, n'ayant point trouvé ici l'empereur, s'est rendu à Presbourg. On ne sait pas la nature des propositions ; mais d'après l'état des choses, on doute que les hostilités soient suspendues durant l'hiver, sinon pour autant que les rigueurs de la saison en feront la loi. Cependant, encore à cet égard comme à tant d'autres durant le cours

de cette guerre destructive et inhumaine, l'expérience a appris combien peu les usages, par lesquels les nations avoient plus ou moins adouci les horreurs de ce fléau, ont été conservés. Tout annonce que cinq années de carnage n'ont pas suffi pour faire gémir sur les malheurs de l'humanité ceux qui, en sacrifiant leurs opinions particulières au bien général, pourroient y mettre un terme. Le gouvernement français veut une paix particulière avec l'empereur : il ne se refuseroit peut-être pas à le dédommager ailleurs de la perte des Pays-Bas entre les mains des français. On ne cesse donc d'armer et d'équiper de nouveaux corps de troupes dans tous les états héréditaires. Le prince d'Esterhazy s'est offert à lever lui seul, dans ses terres en Hongrie, un corps de mille hommes, et à l'entretenir. La campagne prochaine, si elle a lieu, les armées impériales seront plus nombreuses que dans aucune des précédentes. L'Italie sur-tout sera le théâtre de la guerre; et les forces romaines, sous les auspices de la tiare, y joueront un rôle. — En attendant, il ne paroît pas que Mantoue soit débloqué; et, malgré tous les avantages de la journée du 13 novembre, les français continuoient d'occuper des positions très-fortes sur l'Adige.

Les négociations de la part du saint-siège ont été ouvertes ici par le prélat Albani, auditeur de Rote, que le pape a envoyé à notre cour pour concerter avec elle des mesures de défense commune : le saint-père est résolu de s'exposer aux plus grandes extrémités, plutôt que de céder aux conditions que le directoire de France a voulu lui imposer. Le plan pour cette défense est déjà arrangé; et, si l'exécution répond à sa force et à son étendue, jamais le saint-siège n'aura déployé des forces guerrières plus respectables. On parle d'une armée papale de 40 mille hommes, à laquelle 10 mille autrichiens devront se joindre, pour diriger par leur exemple et leur appui, ces troupes de nouvelle création. On compte, que la garde nationale, déjà mise sur pied dans les états du pape, peut aller à 24 mille hommes, auxquels on réunira encore 16 mille hommes sur le pied militaire. — Le vice-roi anglais de la Corse a quitté cette isle le 21 octobre, avec la flotte et toutes les troupes anglaises; mais ils ont jetté l'ancre près Porto-Ferrajo, où, à ce qu'on apprend, ils attendent les ordres ultérieurs; ces ordres leur ont été envoyés et portent de ne point quitter la Méditerranée, du moins pour le présent. Le blocus du port de Livourne est pourtant levé; et ce n'est que de tems en tems que des bâtimens anglais se montrent devant la rade. Plusieurs navires en sont déjà sortis et revenus sans le moindre obstacle.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. PARIS, 25 frimaire.

Nous recevons dans le moment une lettre de l'armée du Rhin, datée du 20 frimaire, qui nous annonce l'arrestation du commissaire du directoire, près cette armée (Haussman). Il est accusé de vols et de concussion outre Rhin. Les généraux Ferino, Delmas et S. Cyr, prévenus des mêmes délits, sont aussi en arrestation. Notre correspondant nous parle aussi de la lassitude du soldat, qui dénué de tout et voyant s'éloigner l'époque si désirée de la paix, se voit forcé d'abandonner ses drapeaux pour rentrer dans ses foyers.

Il s'agit du sort de nos colonies. Un appel nominal se

( 2 )  
fait. Il manqua 222 votans dans la chambre du conseil qui en a 500. Un peu plus de la moitié seulement des représentans du peuple étoient à leur poste. Robespierre disoit : Périssent les colonies plutôt qu'un principe. Mais une si blâmable indifférence compromet à la fois les colonies et les principes et la sécurité du peuple, qui ne repose pas sur les jacobins. Ceux-ci sont toujours à leur poste, et mettent à profit toutes les fautes de la presse, de l'insouciance ou du découragement.

Louvet annonce que le directoire vient de prendre un arrêté par lequel il déclare que toute relation entre le gouvernement français et celui des États-Unis de l'Amérique sera interrompue jusques à ce que les torts dont la république a à se plaindre, soient entièrement réparés. En conséquence, M. Pinckney, envoyé par les États-Unis, ne sera pas reçu, ni reconnu par la république.

Un journal annonce que la question intentionnelle rejette dans la société presque tous les voleurs qui ont été arrêtés. Nous hésitons à croire un fait aussi étrange lorsqu'un citoyen témoin de nos doutes nous a certifié que plusieurs voleurs ont été acquittés.

Qu'on se garde bien néanmoins d'accuser de cet inconvénient la question intentionnelle. Ce seroit plutôt une objection contre l'institution du juré. Il n'y a que des hommes stupides ou des brigands qui puissent justifier les voleurs sur leurs intentions; que l'extrême mollesse du vol, que l'horrible indigence, que la grande jeunesse du coupable, puissent quelquefois atténuer sa faute, on le conçoit; mais absoudre presque tous les voleurs. Si la chose est exacte, on ne peut y remédier que par une loi qui mette des conditions à l'éligibilité des jurés, car la continuité d'un abus aussi énorme ameneroit rapidement la dissolution de la société.

L'armée d'Italie éprouve des besoins très-pressans. Le général Buonaparte a fait venir auprès de lui les principaux négocians de Milan, et leur a demandé, par forme d'emprunt, (*emprunt forcé*) trois millions de francs tournois. La chambre de commerce de Milan s'est assemblée pour délibérer sur cette demande, qui exige bien quelques réflexions.

La lettre que nous avons annoncée hier, datée du Cap le 6 fructider, porte en substance que les nègres sont en insurrection au Port-de-Paix et dans les environs, qu'ils ont brûlé plusieurs habitations, qu'il ne veulent point travailler, qu'ils veulent encore moins entendre parler de leurs maîtres, et qu'il croient que, parce qu'ils sont républicains, la république doit, à ce titre, leur fournir tout ce qui leur est nécessaire. Saint-Domingue disent-ils, leur appartient; c'est la seule condition à laquelle ils consentent de reprendre leurs travaux. Il y a un grand soulèvement du côté de la grande rivière; les nègres-brigands ont tué un chef-nègre, nommé Gagnet, qui commandoit pour la république, ils ont massacré aussi sa famille et son état-major. La commission a beaucoup de peine à faire exécuter ses ordres; elle n'a qu'une autorité précaire. Cambefort est descendu avec une force-armée; on sait quelle influence il exerce

sur les noirs et sur les mulâtres. Les commissaires avouent que Saint-Domingue est en danger.

Une autre lettre que nous allons publier à la suite de celle-ci, présente la situation de Saint-Domingue sous un aspect bien différent. Si l'on en croit celui qui l'écrit, tout refléurit et prospère dans cette malheureuse colonie. On remarquera cependant que l'auteur de cette lettre n'a pu dissimuler les troubles qui l'ont encore agitée, depuis l'arrivée de la commission. L'auteur de la lettre précédente ne parle point de l'état des cultures; l'autre ne traite guères que de cela; l'esprit public, la situation morale de l'isle, ne se trouvent point dans sa lettre; il résulte pourtant de ce qu'il dit, qu'il n'y a pas un seul point de la partie du nord, qui n'ait été agité. Chacun des deux correspondans paroît avoir vu les choses à travers ses passions. Voici la lettre rassurante :

Le citoyen Henri Perroud, ancien ordonnateur de Saint-Domingue, écrit de Philadelphie, le 17 septembre (premier jour complémentaire), que la situation de la partie du nord de Saint-Domingue étoit très heureuse, au moment où il a quitté cette isle. Les Gonaïves, dit-il, l'Artibonite, la petite rivière et dépendances, jouissoient, sous les ordres du général Toussaint; l'ouverture de la plus grande tranquillité; les plantations Noë, près des camps ennemis, promettoient une belle récolte; les cultivateurs y jouissoient des douceurs de la liberté, en travaillant avec constance sur les habitations auxquelles ils sont attachés, et l'administration de ce quartier ne devoit rien au commerce des neutres.

Le gros Morne qui avoit éprouvé un dérangement dans les travaux de la culture, et où des cultivateurs avoient été corrompus, commençoit à jouir d'une grande tranquillité. Des détachemens de la garde nationale avoient promptement détruit des rassemblemens d'africains.

Le Port-de-Paix et dépendances, qui avoit été le foyer de plusieurs insurrections, et où des meurtres ont été commis, commençoit déjà à recouvrer leur première tranquillité, d'après l'arrestation des principaux assassins, et sur-tout d'Etienne qui, à mon départ, devoit être jugé par le tribunal criminel qui vient d'être créé.

A Jean Rabel, le bon ordre étoit rétabli, depuis l'embarquement pour la France des hommes pervers qui y régnoient.

Le berger qui renfermoit une bande de volens de café, et où les cultivateurs s'insurgeoient quelquefois par leurs conseils et leurs manœuvres, en a été purgé par ordre de la commission du gouvernement, et les habitans y doivent jouir de la tranquillité. Le port Margot, un instant troublé, est rentré dans l'ordre.

Les plantations, les cultures, les sucreries, les travaux de toute espèce, ont refléuri au Dondon, à Marmelade et à Plaisance; dans les quartiers de l'Accou et plaine du Nord, dans le Haut-Cap, la petite Anse, le quartier Morin, Limonade, le trou Jacquesy et Caracol.

Sur les derniers jours de thermidor, les agens de l'Angleterre réussirent à faire assassiner, par une partie des révoltés du nègre Jean-François, le commandant de la Grande-Rivière, et à faire mettre le feu au bourg du même nom; mais ces mouvemens n'ont pas eu d'autres progrès. Voilà sans doute ce qui a donné lieu à toutes les faussetés qui ont été débitées sur la situation de la partie du nord de Saint-Domingue.

Le directoire exécutif nous apprend aujourd'hui officiellement la mort du plus grand homme peut-être de ce siècle, de Catherine, impératrice de toutes les Russies, morte à Pétersbourg, le 6 novembre dernier. Le directoire annonce qu'il reçoit cette nouvelle par un courrier extraordinaire. Son courrier apparemment s'est embourbé en chemin; car la même nouvelle est arrivée par la poste en même-tems à tous les journalistes; elle étoit connue à Leyde dès le 8 décembre, par la voie ordinaire.

### CONSEIL DES CINQ-CINTS.

Séance du 25.

A l'ouverture de la séance, Boissy obtint la parole pour une motion d'ordre. La constitution, dit-il, porte que le conseil ne peut se former en comité général que sur la demande de 200 membres: Le président ne peut donc prendre ici l'initiative et dire: le conseil va se former en comité-général. Cependant il y a deux jours il vous a été adressé un message du directoire; le président qui en a pris connoissance, a pensé qu'il ne pouvoit être lu qu'en comité, et il l'a convoqué. Il n'y a que deux cas où vous pouvez vous former en comité-général, sans la demande formelle de 200 membres; c'est lorsqu'il s'agit de l'examen d'une dénonciation contre un représentant du peuple ou un membre du directoire, ou de la ratification d'un traité de paix. Qu'est-il arrivé de votre dernière réunion en comité-général? Pendant que vous délibériez secrètement sur ce message tellement important qu'il a fallu le lire en comité, le directoire l'a fait imprimer. Vous avez senti l'inconvenance de cette démarche; mais combien elle eût été plus sensible encore, si vous n'aviez pas adopté les vœux qui vous ont été présentés? Le public n'eût connu que les motifs sur lesquels le directoire appuyoit ses propositions, et il ne seroit pas instruit de ceux qui auroient déterminé votre rejet.

Vous reconnoissez donc combien il importe que vos délibérations soient publiques; j'aime à penser que le directoire n'abusera point des pouvoirs qui lui sont confiés, et qu'il se renfermera dans le cercle que lui trace la constitution; mais que de moyens cependant soit mis dans ses mains, s'il vouloit en faire un mauvais usage! Il a la force armée, l'administration suprême, la nomination à presque toutes les places; et vous, qu'avez-vous? la publicité de vos séances; oui, c'est là votre seule sauve-garde.

Je le dirai avec courage: Il semble que depuis quelques jours on veut porter atteinte à cette publicité. (Bruit.) On veut vous enlever cette seule garantie contre les entreprises d'un pouvoir usurpateur par sa nature. (Nouvelle agitation.) D'une part on vous propose l'établissement de journaux privilégiés. (Des interruptions s'élèvent; Boudin rit; Meaulhe et Lehardy s'agitent.)

D'un autre côté, reprend Boissy, on parle d'abolir le contre-seing, et l'on se propose ainsi de vous enlever le seul moyen que vous ayez de correspondre librement avec vos commettans. (Bruit.)

Je demande que désormais il n'y ait comité général que selon les formes constitutionnelles; je demande que la commission chargée d'examiner le mode d'après lequel vous pouvez annuler les arrêtés illégaux du directoire, soit aussi chargée de vous présenter un projet sur vos

rappports avec lui ; je demande enfin qu'il soit adressé un message au directoire pour qu'il vous fasse distribuer les messages et arrêtés qu'il livre à l'impression ; je n'ai pas besoin d'observer que je ne parle point des actes qui sont et doivent demeurer secrets.

L'ordre du jour, s'écrient plusieurs voix.

Camus se présente à la tribune ; on demande qu'il soit entendu ; la parole lui est accordée : Je ne ferai point, dit-il, un reproche au président d'avoir convoqué le comité-général ; je pense qu'il s'est totalement servi d'une expression impropre en disant : Le conseil va se former en comité ; mais j'observe qu'il avoit été invité par la commission des finances à le convoquer. Je laisse la cet objet pour passer à une chose plus sérieuse, l'impression du message que vous avez lu en secret.

On a répondu à ce message dans le comité, par un tableau détaillé de nos ressources qui détruit entièrement le faux exposé du directoire : on a fait voir combien étoient exagérés les maux sur lesquels il appeloit votre sollicitude. Mais voilà le mal : on ne connoît point nos réponses, on ne connoît que les allégations du message que le directoire a fait imprimer. Je ne dirai point que vous avez adopté les vues qui vous ont été proposées, car le fait seroit suspect : le point capital qui doit vous occuper, c'est de détromper le peuple sur le faux exposé qui lui a été présenté de l'état de nos finances. Le message peint le trésor public sans ressource, l'armée dans un dénuement absolu ; mais il résulte des recherches faites par votre commission, et des conférences que nous avons eues avec le ministre de la guerre, que nous avons les fonds nécessaires pour pousser vigoureusement la campagne prochaine et une autre encore, si vous y étiez réduits.

Vos ressources sont dans le produit des 4 derniers sixièmes des biens nationaux qui se montent à 100 millions ; nos ressources sont dans les droits de timbre et d'enregistrement, dans des magasins considérables de denrées, et dans le recouvrement des contributions ; mais toutes les fois qu'on verra une foule d'agioteurs entourer le directoire et les ministres, c'est alors qu'on sentira non-seulement le besoin d'une économie rigoureuse, mais le mal-aise même de la détresse.

Voilà ce qu'on doit mettre en regard avec le message du directoire ; ainsi je me plains de ce que ce message ait été imprimé, lorsqu'il présente un faux exposé de l'état de nos finances.

Je vous ai du reste annoncé en comité que la commission chargée de la surveillance de la trésorerie, préparoit un rapport sur la situation de nos finances ; et lorsqu'il vous sera présenté, j'en demanderai l'impression, afin qu'il dissipe toutes les craintes qu'on a répandues, et montre en son entier le tableau de nos ressources.

Nos ennemis y verront que s'ils nous forcent à les combattre encore, nous en conservons tous les moyens. Ce n'est pas que je ne désire la paix ; elle est réclamée par l'humanité, elle est l'objet de nos vœux les plus ardens, parce qu'elle doit ranimer notre commerce, et consolider nos institutions sociales ; mais s'il faut continuer la guerre, je le répète, nous avons des fonds suffisans pour faire la campagne prochaine.

Il est donc étonnant que quand, par votre prudence, vous cherchez à raviver la confiance, on vienne la détruire par l'impression d'un message qui ne renferme qu'un état infidèle et faux de nos finances, et j'ai lieu de m'étonner ici de ce que le directoire l'ait fait imprimer dans le Rédacteur. S'il eût été publié dans un autre journal, on n'eût pas manqué d'en poursuivre l'auteur, comme cherchant à répandre l'alarme, et à tromper le peuple ; mais je me tais pour le moment : Ce que j'ai voulu, c'est que les fausses alarmes du message fussent détruites en public.

On réclame l'impression du discours de Camus ; elle est aussi-tôt mise aux voix, et ordonnée.

Lehardy : Je suis bien aise que Camus ait fait entendre la vérité en répondant au message du directoire ; mais je ne puis aussi m'empêcher de manifester mon étonnement de voir que les mêmes hommes qui réclament l'observance exacte de la constitution, la violent eux-mêmes. La constitution veut que vous ne délibériez qu'au nombre de 200 membres, et cependant Boissy vous a proposé de délibérer lorsqu'il n'y avoit pas ici 50 membres. On rit.

La constitution veut que chaque membre se tienne à l'aplace que le sort lui a assignée chaque mois, et Boissy conserve toujours la même ( On rit . Vous riez, reprend Lehardy, mais quel a été le but de la sortie qu'on a faite contre le gouvernement ? c'étoit pour en venir à dire que depuis quelques jours on vouloit enlever la publicité de vos séances : je le demande, peut on mentir plus impudemment ? ( Murmures. )

Eh ! quand même vous excluriez les journalistes de leurs tribunes particulières, est-il vrai que vous enleveriez la publicité de vos séances ? Je n'en conclus pas qu'il faut donner une tribune exclusive à un journal privilégié ; mais je ne sais pas quels sont les sentimens de ceux qu'on entend appeler depuis quelque tems la responsabilité morale contre le directoire ; cela signifie que l'on veut jeter de la défaveur sur le gouvernement.

L'ordre du jour, s'écrie alors une foule de membres, et l'ordre du jour est prononcé.

On reprend ensuite la discussion sur le droit de passer : La perception en sera-t-elle faite sous la surveillance du directoire et des administrations départementales, ou sera-t-elle confiée à une régie intéressée ? Telle est la question qui s'agite, et le conseil, après quelques débats, arrête que la perception sera faite sous la surveillance du directoire et des administrations départementales.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 25.

Le conseil, après avoir accordé des congés à deux de ses membres, a levé sa séance.

Cours des changes du 25 frimaire.

Mandat . . . . . 2 l. 7 s. 6 d.

J. H. A. POUJADE.